



VICTIMES DE L'INCENDIE DU 18 JUILLET 1726

Permission de quêter du 24 juillet 1726

*« Ledit jour a été accordé a **Charles Serre** laboureur dem. a Savieres une permission de quêter pendant 3 mois a cause de la perte qu'il a faite de ses batimens, meubles grains, bestiaux, papiers et generalement tous les effets dans l'incendie arrivé aud. lieu le 18 dud. mois. Signé Philippe*

*Le 28 a été accordée semblable permission a **Jean Habert** laboureur dud. Savieres pour pareille cause. Signé Philippe*

*Le 29 dud. mois a été accordée une semblable permission a **Nicole Laurent veuve d'Edme Gras** dem. aud. Savieres pour pareille cause. Signé Le febvre*

*Le 1 Aoust 1726 a été donnée a **Claude Boudin** boucher et greffier de la justice de Savieres une semblable permission pour pareille cause. Signé Philippe »*

relevé par : Véonique FREMIET MATTEI
source : AD Aube G62